

# DEMANDE DE MISSION

## CONSEIL ET ASSISTANCE CHÔMAGE

Assistance chômage



Collectivité : .....

Adresse : .....  
.....

Nom de l'interlocuteur de la collectivité : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### Travaux demandés (\*)

Calcul estimatif d'indemnisation chômage

Calcul d'indemnisation chômage

Revalorisation des allocations chômage

Cumul d'une activité salariée réduite ou

d'un maintien d'une activité salariée conservée avec une allocation chômage

Autre, précisez : .....

.....

.....

(\*) Cochez la ou les cases correspondant aux travaux que vous souhaitez réaliser. Les travaux de la mission «Conseil et assistance chômage» sont réalisés sur la base des documents transmis par la collectivité (cf. liste des documents nécessaires)

**Cachet et signature de l'autorité territoriale**

Fait à : .....

Le : .....

**Centre de Gestion**  
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

# CONSEIL ET ASSISTANCE CHÔMAGE

## LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES

### Calcul d'une indemnisation chômage ou calcul estimatif d'une indemnisation chômage

- L'attestation employeur destinée au Pôle Emploi remise à l'agent
- Les actes de recrutement délivrés par la collectivité
- Les arrêtés relatifs à la carrière de l'agent (mise à temps partiel, placement en congé de maladie, congé parental disponibilité...)
- L'arrêté de licenciement
- La notification de refus du Pôle Emploi
- Un document du Pôle Emploi faisant apparaître la date d'inscription comme demandeur d'emploi (IDE) de l'ex-agent si elle n'est pas indiquée dans la notification de refus
- Les 36 derniers bulletins de salaire précédant la fin d'engagement (48 si l'agent est âgé d'au moins 53 ans)
- La liste des arrêts maladie sur les 36 mois précédant la fin d'engagement (48 si l'agent est âgé d'au moins 53 ans)
- En cas d'employeurs multiples, les actes de recrutement et les arrêtés relatifs à la carrière de l'agent, les attestations employeur destinées au Pôle Emploi remises à l'agent et les 36 derniers bulletins de salaire précédant la fin d'engagement (48 si l'agent est âgé d'au moins 53 ans)
- En cas de rupture conventionnelle, la simulation de calcul du montant faisant apparaître le montant minimum.
- En cas de démission, son motif accompagné des pièces justificatives (lettre de démission de l'agent, lettre de mutation, contrat de travail ou attestation employeur du conjoint, justificatif de domicile...) afin de juger de la légitimité de celle-ci
- Le cas échéant, le justificatif d'une pension d'invalidité de 2ème ou de 3ème catégorie, le décompte définitif de la pension CNRACL en cas de retraite pour invalidité, etc.
- Le cas échéant, la fiche de liaison (imprimé Pôle Emploi) portant le montant du reliquat de droits de l'ex-agent ouvert au titre d'une perte involontaire d'emploi antérieure
- La demande d'allocations complétée par l'agent

### Cumul d'une activité réduite avec une allocation chômage

- La copie de l'attestation mensuelle d'actualisation envoyée par le Pôle Emploi
- Le bulletin de salaire du mois concerné
- Le cas échéant, le contrat de travail

### Autres études

- Courrier écrit de la collectivité exposant l'objet de la demande
- Toute pièce utile à l'étude de la situation

**Merci de bien vouloir n'envoyer que des copies et de conserver les originaux**

Pour plus d'informations : [indemniteschomage@cdg76.fr](mailto:indemniteschomage@cdg76.fr)

**Centre de Gestion**  
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11